

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice  
                                      Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste  
                                      Mme LOUISE BOIVIN, coordonnatrice

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT  
DE LA ROUTE 138  
DANS LE SECTEUR DE LONGUE-RIVE**

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS ET LE PROMOTEUR

VOLUME 3

Séance tenue le 24 août, 19 h 30  
Salle du conseil  
Municipalité de Portneuf sur mer  
170, rue Principale

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 24 AOÛT 2004 ..... 1  
MOT DE LA MÉDIATRICE ..... 1

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS ET LE PROMOTEUR :

Mme ROLLANDE TREMBLAY, M. YVES JOURDAIN et M. ALAIN MERCIER, requérants

MADAME LINE LEPAGE, MESSIEURS PIERRE FORBES, GUY LAVOIE, DENIS DOMINGUE, PIERRE SAMSON, YANNICK CORDON ET CHRISTIAN GAGNON, pour le promoteur

## MOT DE LA COMMISSAIRE MÉDIATRICE

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

5

Bienvenue tout le monde, merci d'être présents. Alors cet après-midi, on a rencontré le ministère des Transports. On a, en fait, présenté la même chose qu'on a faite hier, là, sur la façon de procéder en médiation et on a exposé au ministère des Transports, un peu la nature de vos préoccupations.

10

Alors, en fait, ce soir on pourrait peut-être faire un résumé. Je ne sais pas si monsieur Jourdain et monsieur Mercier, vous pourriez résumer un petit peu la nature de vos préoccupations, puis on va lancer le débat, en fait, ce n'est pas un débat, là, mais les discussions autour de vos préoccupations.

15

Alors soit monsieur Jourdain ou monsieur Mercier, un ou l'autre, là, puis on pourra examiner une situation et après aller à l'autre situation, puisque ce n'est pas nécessairement les mêmes préoccupations pour un et pour l'autre. Alors je vous laisse le choix.

20

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Je vais le laisser parler à ma place.

25

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, oui. Oui, oui, ça, il n'y a aucun problème avec ça.

30

**M. ALAIN MERCIER :**

Tu es prêt? Tu m'as laissé la cote hier.

**M. YVES JOURDAIN :**

35

Oui. Je n'ai pas de problème avec ça.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

40

O.K., allez-y, Monsieur Jourdain.

**M. YVES JOURDAIN :**

45 Est-ce que eux sont au courant de nos requêtes?

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

50 Oui, tout à fait, on leur a remis une copie de vos requêtes cet après-midi et, en fait, on a aussi élaboré un petit peu plus, là, que ce qui était dans les requêtes, compte tenu des propos qu'on avait eus, des discussions qu'on a eues hier ensemble. Mais vous pouvez faire un résumé de ça, là, tout simplement, pour lancer la discussion.

**M. YVES JOURDAIN :**

55 Oui. En tant que propriétaire de l'Auberge de la rivière Sault-au-Mouton, si le tracé passe à l'extérieur — c'est ma septième année d'entreprise puis les premières années ont été très difficiles — on a beaucoup de touristes passant et puis la route, en ne passant plus, c'est une fermeture assurée. C'est sûr et certain, dans mon cas.

60 C'est une grosse entreprise à faire vivre encore, ça fait juste sept ans qu'elle est décollée puis on l'a décollée à zéro étoile, en passant, on est rendu à deux, puis cet hiver on devrait continuer pour la troisième. Sinon, bien, on abandonne tout, tout ce qui est hébergement en plus des activités.

65

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

70 Peut-être, Monsieur Jourdain, bon, vous dites que si la route ne passe plus devant chez vous, c'est l'abandon. En fait, votre entreprise ne fonctionnera plus. Est-ce que vous pouvez expliquer au ministère des Transports sur quoi vous appuyez cette affirmation-là?

**M. YVES JOURDAIN :**

75 Bien, avec mes données personnelles, les rentrées d'argent, on a des réservations, on commence à être connus. Ça fait quand même juste sept ans, là, mais ça nous prend le passant. En n'ayant plus le passant, on ne peut pas combler tous les frais qu'on a à payer sur une telle grosseur d'entreprise, là. C'est quand même assez gros. S'il y en a qui pensent que c'est tout petit, là, ça n'a vraiment pas été facile d'améliorer cette grosse entreprise-là parce qu'on n'a pas eu d'aide de nulle part, donc il a fallu travailler sept sur sept.

80

En plus, — suite qui est connexe à votre route — ils veulent faire les égouts dans le secteur; j'imagine que c'est conjointement, en plus, ils s'en viennent pour faire ça sur mon terrain. J'ai été cueillir les données, sur Internet, que le BAPE ont envoyées.

85 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais, là, je veux vous rappeler, Monsieur Jourdain, quand même, que la question — d'abord, il n'y a pas de lien entre les deux projets, ce qu'on a dit hier.

90 **M. YVES JOURDAIN :**

Non, mais si un ne se fait pas, l'autre ne se fait pas.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

95

Ah non, non. Je pense que, c'est-à-dire que le système d'aqueduc et tout ça, c'est un projet qui peut se faire ou ne pas se faire mais la route, c'est un projet qui va se faire de toute façon. Vous me corrigerez, Monsieur Domingue, si je me trompe, là, la route, ce n'est pas lié au projet d'aqueduc.

100

**M. YVES JOURDAIN :**

Non, non, mais en tout cas, les deux se font conjointement, il me semble.

105

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Pourraient se faire conjointement.

**M. YVES JOURDAIN :**

110

O.K.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

115

Pourraient. Puis le ministère des Transports, comme je vous le disais hier, n'est pas impliqué dans le réseau d'aqueduc que la Ville est en train de prévoir. Je pense que vous n'avez même pas vu. je ne sais pas, là — Monsieur Domingue, ils n'ont aucun lien avec ce projet-là?

120

**M. DENIS DOMINGUE :**

125

Au niveau du projet, le Ministère, c'est sûr qu'il va avoir, il y a une entente à faire avec la Municipalité pour le partage de certains coûts du projet. Il y a un projet municipal puis il y a un projet de contournement. Vous avez raison, c'est un projet qui a une distinction. Le contournement pourrait se faire sans le projet municipal mais les projets

sont planifiés que, normalement, il devrait y avoir une certaine, au niveau de l'échéancier, ils pourraient être en concordance. Mais c'est deux projets distincts dans le sens de projet.

130 Donc c'est pour ça que je veux le clarifier, le clarifier dans ce sens-là. Et le Ministère, vu que le projet, vu que c'est notre ancienne route qu'on va leur remettre quand on va faire la 138, nous avons une participation, c'est une entente qu'on doit faire avec eux. Donc c'est à ce niveau-là qu'il un certain lien, mais pas au niveau... C'est deux projets distincts.

135 **M. YVES JOURDAIN :**

C'est sûr qu'au point de vue, nous autres, pour combler, on a des réservations mais quand même, pour combler le manque à gagner, si on n'a pas le passant, là, nous autres, c'est sûr que je mets la clé sur la porte, c'est une faillite assurée. Ça, c'est sûr.

140

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

145 Monsieur Jourdain, en fait, ce matin, nous, on est allé visiter les lieux, on est allé aussi sur le site qui est, en fait, de l'autre côté de la rivière, qui a été mis en place par la Municipalité, là, et je pense que la Municipalité, ça fait quand même un certain temps qu'ils ont commencé à intéresser les gens à aller sur le bord du fleuve. Il y a une passerelle, comment dirais-je, flottante, un peu, suspendue.

150 **M. YVES JOURDAIN :**

Oui, puis qui débarque chez nous sans autorisation.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

155 Mais il y a quand même, je dirais, un achalandage qui est amené dans ce secteur-là par la présence, en fait, du kiosque touristique.

**M. YVES JOURDAIN :**

160 C'est le passant. C'est justement ce que vous dites, c'est le passant qui arrête au kiosque touristique. Mais dès qu'il ne passe plus, le passant... Je n'ai pas vu grand monde faire des détours pour arrêter dans un kiosque touristique aussi loin que la bretelle va être.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

165

Bon, écoutez, je ne veux pas parler à partir de mon expérience à moi, là, il reste que est-ce qu'il n'y a pas des avantages au fait que la route, si elle ne passe plus devant

170 chez vous, en fait, c'est un site d'une grande quiétude, là, on est allé ce matin, donc le fait que la route soit déplacée, d'une certaine façon, ça va amener encore davantage de quiétude pour les gens qui vont séjourner chez vous?

**M. YVES JOURDAIN :**

175 Non, ça ne nous dérange pas. On a une couple d'arbres en avant, nous autres, puis ils sont très bien comme ça, on n'a jamais eu aucune plainte là-dessus, là, au point de vue des routiers ou n'importe quoi.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

180 Mais qu'est-ce que vous souhaiteriez, là? C'est quoi votre demande au ministère des Transports?

**M. YVES JOURDAIN :**

185 Bien, la demande, c'est quoi qu'ils ont à proposer pour ne pas, justement, que mon commerce ferme? Parce que je ne peux pas survivre, ça c'est sûr, si on n'a pas le passant. Ça c'est définitif. On a beau regardé n'importe où ailleurs, les chiffres sont là puis, moi, j'ai les chiffres en avant de moi chez nous.

190 **M. DENIS DOMINGUE :**

195 Mais Monsieur, vous constaterez que c'est une sortie qui va être relativement proche pour la plupart, et en voyant les endroits où il y a des constructions qui sont à peu près du même type, une route et certaines auberges ou des infrastructures touristiques du genre de la vôtre qui sont à proximité, c'est à peu près, il y a beaucoup de cas, c'est dans ces rayons-là, avec un affichage. Il faut qu'il y ait un affichage touristique, c'est évident, qui attire les gens vers le milieu, le secteur. Il y a déjà les services touristiques de la Municipalité qui sont juste au côté et, généralement, ces types d'organisation-là, de disposition-là n'amènent pas de diminution parce que les gens y gagnent aussi sur le fait que c'est très tranquille. C'est tout de même très proche d'une sortie. Ce n'est même pas plus long, c'est même plus court qu'une bretelle d'autoroute. Il ne fait que sortir et c'est tout de même relativement proche.

200  
205 Donc on peut, nous, vérifier mais, généralement, et on peut peut-être dire un peu sur quelle base que ça influence l'achalandage des attraits touristiques comme les auberges et ça l'a, généralement, un effet même bénéfique parce qu'on gagne avec le cachet du lieu, la quiétude, et c'est tout cet ensemble-là. Et un affichage, les gens s'attendent, quand il y a un affichage, de l'affichage touristique sur la route, c'est tout proche, là; un coup sortis, ils sont déjà comme à portée.

210 **M. YVES JOURDAIN :**

J'aimerais reprendre la parole.

215 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, allez-y.

220 **M. DENIS DOMINGUE :**

Oui.

**M. YVES JOURDAIN :**

225 Au point de vue du tourisme, savez-vous combien ça dure de temps dans notre secteur?

**M. DENIS DOMINGUE :**

230 C'est sûr que la saison dense c'est l'été puis c'est très court.

**M. YVES JOURDAIN :**

Ça dure deux mois. Les dix autres mois, on prend les gens où?

235 **M. DENIS DOMINGUE :**

Hum, hum.

240 **M. YVES JOURDAIN :**

Parce que le monde du village, c'est tout petit, hein, ils vont coucher chez eux le soir. Mais tandis que quand il passe du monde drette en avant de chez vous — ah! Ils arrêtent. S'ils sont obligés de faire un détour... Non. Je conduis puis je fais beaucoup de route moi aussi.

245

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

250 Mais Monsieur Jourdain, là, je veux juste vérifier avec vous : nous, en venant ici, on a vu qu'il y avait de l'affichage de votre entreprise. Je vais vérifier avec monsieur Domingue : est-ce que cet affichage-là peut aussi se faire sur la nouvelle voie qui est proposée? Et j'aimerais aussi que vous précisiez, Monsieur Domingue, quelle serait à peu



près la distance par la bretelle que vous proposez, là, entre la nouvelle route et l'auberge de monsieur Jourdain?

255 **M. DENIS DOMINGUE :**

Je crois que la distance c'est 700 mètres environ. 750 mètres. C'est ça, la distance. Et le type de signalisation, normalement, c'est la signalisation bleue, la signalisation touristique que vous connaissez, qui est gérée par l'Association touristique régionale, et ça c'est réglementé. Donc ça rentre dans les types d'affichage qui pourraient être appliqués à cet endroit-là sur le nouvel axe. Et ça, il y a des normes de signalisation et il serait affiché autant qu'il l'est présentement. Je ne sais pas si vous utilisez la signalisation bleue, la signalisation touristique pour votre commerce présentement?

265 **M. YVES JOURDAIN :**

Non.

270 **M. DENIS DOMINGUE :**

Non. Ça, c'est un moyen, c'est la signalisation touristique.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

275 À ce moment-là, cette signalisation-là se fait, elle se ferait sur la route projetée?

**M. DENIS DOMINGUE :**

Dans l'emprise de la nouvelle route.

280

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Est-ce que — je ne sais pas, là, vous dites que vous n'avez pas utilisé cette signalisation-là — est-ce que c'est parce que vous n'en sentiez pas le besoin ou...? Je ne sais pas, là, je pose la question.

285

**M. YVES JOURDAIN :**

Non, je n'en sentais pas le besoin. Je trouvais que les pancartes étaient trop petites puis peut-être dans un avenir rapproché, mais pour tout de suite on avait d'autres frais à payer que ces pancartes bleues-là.

290

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

295

Est-ce que les coûts sont très élevés?

**M. YVES JOURDAIN :**

300

Bien, comparer à un OSBL, qui était propriétaire anciennement de l'auberge, ils sont cinq à huit fois plus élevés, même dix fois plus élevés.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

305

Oui, oui mais écoutez, un auberge puis un OSBL, c'est pas du tout la même vocation, là.

**M. YVES JOURDAIN :**

310

Non, mais les frais sont là quand même, donc c'est pour ça qu'on passe à côté. Peut-être qu'une autre fois, bien on ne passera pas à côté. Mais, là, pour tout de suite, on ne les a pas pris. Peut-être, il y a des années qu'on essaie d'autres choses.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

315

Mais juste pour me clarifier un petit peu davantage, votre clientèle principale, est-ce que ce sont des touristes? Est-ce que ce sont des travailleurs?

**M. YVES JOURDAIN :**

320

Les deux.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

325

Les deux?

**M. YVES JOURDAIN :**

330

Les deux, puis beaucoup de passants pour combler les soirs qu'on n'en a pas. Comme, là, à l'heure actuelle, on a des travailleurs, ils bâtissent des blocs. On en a d'autres qui arrivent de la scierie Kruger mais ils peuvent rester une semaine, des fois trois semaines, un mois. Comme on a eu le gang des arpenteurs voilà pas longtemps qui sont justement venus arpenter pour la Municipalité, là. Puis c'est sûr que le village, il est petit, il n'y a pas de construction monstre mais on a travaillé beaucoup plus. Pour les travailleurs, ça s'est amélioré pas mal.

335

Pour combler, pour avoir plus d'employés, ça prend plus de monde, donc pour avoir plus de monde, le un qui arrête à tous les soirs, juste parce qu'il passe en avant, ou les dix qui arrêtent à toutes les semaines sont très importants à la fin de l'année, dans mon cas.

340

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Comment vous voyez, par exemple, la construction d'une route, là, ici à Longue-Rive? Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait avoir, pendant la période de construction, des retombées pour votre auberge?

345

**M. YVES JOURDAIN :**

Sûrement pour le temps de la construction mais est-ce que ça vaut la peine de se moderniser, de s'agrandir pour, après, savoir qu'on va définitivement fermer? Parce que, moi, je *run* depuis sept ans puis les chiffres, je les connais.

350

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Monsieur Domingue, le projet que vous avez l'intention, en fait, de réaliser, c'est un projet qui va s'étendre sur quelle période de temps?

355

**M. DENIS DOMINGUE :**

De deux à trois ans.

360

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Un projet de deux à trois ans.

365

**M. DENIS DOMINGUE :**

Oui.

370

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Ça veut dire qu'il va y avoir des travailleurs...

**M. DENIS DOMINGUE :**

375

Il peut y avoir des travailleurs puis il y a des périodes, comme de raison, plus denses que d'autres, là.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

380

Oui, oui.

**M. YVES JOURDAIN :**

385

Ça ne veut pas dire qu'ils vont venir coucher chez nous.

**M. DENIS DOMINGUE :**

390

Oui, je le comprends, effectivement, mais c'est sûr que ça crée, il y a de l'activité de plus. Généralement, ils vont dans un rayon relativement proche. C'est certain que ce n'est pas nécessairement chez vous mais vous avez des chances d'être...

**M. YVES JOURDAIN :**

395

Justement, des compagnies d'asphaltage, on en a eu une au début de l'été, ils ont tous couché à Forestville, ça fait que je ne vois pas pourquoi ça changerait. Ils veulent tellement faire des prix bas qu'on n'est pas capable d'y aller.

**M. DENIS DOMINGUE :**

400

Oui.

**M. YVES JOURDAIN :**

405

Ça fait que ce n'est pas compliqué. Puis, là, tu sais, ils salissent tout puis c'est de l'asphalte; on modernise nos chambres, on n'essaie pas de les détruire, là. Ils veulent tellement avoir des chambres bas, nous autres, on ne les a carrément pas, on n'en a pas eu depuis le début. Deux, trois puis pas plus que ça.

410

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

415

Peut-être, j'aimerais peut-être, Monsieur Domingue, ce n'est pas le premier projet de contournement, là, qui se fait au Québec, est-ce que vous avez des données ou vous avez évalué, d'une façon quelconque, l'impact que ça peut avoir, positif ou négatif, sur la communauté qui se voit privée, entre guillemets, de la route qui passait devant chez eux?

420 **M. DENIS DOMINGUE :**

On pourrait documenter un peu plus cet élément-là, on peut le faire, mais je pourrais passer la parole à monsieur Samson qui pourrait expliquer qu'est-ce que, en général, ça l'a comme impact qu'on retient généralement des cas qui existent.

425

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Monsieur Samson.

430 **M. PIERRE SAMSON :**

Bonjour. Moi, je suis attaché au bureau de Québec, je supervise des études en Gaspésie, sur la Côte-Nord jusqu'à Drummondville puis à Trois-Rivières. Donc je couvre un assez grand territoire.

435

**M. YVES JOURDAIN :**

Il y a sûrement des secteurs, comme la Gaspésie, qui...

440 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Monsieur Jourdain, j'aimerais ça que vous laissiez parler monsieur Samson, vous interviendrez par la suite.

445 **M. YVES JOURDAIN :**

Je n'ai pas de problème. O.K., je pensais qu'on pouvait parler tous les deux.

**M. PIERRE SAMSON :**

450

C'est qu'on a eu des expériences où des gens sont venus, lors de séances comme ça, nous dire qu'ils étaient inquiets et avec raison, là. On se demande toujours qu'est-ce qui va arriver parce qu'il y a toujours deux volets là-dedans : il y a l'affluence puis le type de clients qu'on veut avoir. Vous avez donné un exemple tout à l'heure, là.

455

L'affluence, ça va au volume de véhicules, le type de clients bien c'est ceux qu'on recherche. Et habituellement, la publicité qu'on va faire va être en fonction du client qu'on recherche. On a eu un cas, qui a été fait d'ailleurs lors des réunions à — je ne sais pas si vous connaissez St-Ferdinand d'Halifax le long du lac William? C'est une petite route qui passe entre Plessisville et Thetford Mines. On est dans les terres, on est loin de l'autoroute 20.

460

**M. YVES JOURDAIN :**

465 O.K.

**M. PIERRE SAMSON :**

470 Et il y avait un propriétaire qui avait acheté une auberge qui était presque en faillite  
au bord du lac, là, c'est une affaire qui était déglinguée pas mal, puis il a dit : moi — il  
venait d'acheter l'auberge, il refaisait le quai sur le lac, il était venu me voir — il dit :  
écoutez, avant de mettre deux cent mille piastres (200 000 \$) dans l'aventure — on faisait,  
nous autres, dans le projet d'étude d'impact, on contournait le village, carrément, on sortait  
475 tout le trafic lourd du village et puis ça restait une petite route locale, là, sur le bord du lac  
William — il dit, il se montrait inquiet par rapport, justement, à la perte d'affluence, la  
visibilité de la route et, moi, j'ai fait le suivi, la surveillance de chantier. Je m'occupe  
d'environnement puis il m'est arrivé d'aller dîner à son auberge et, assez curieusement, il  
me disait, dans les mois après — bien pendant toute la construction il a eu les ouvriers, les  
480 gens, même, du Ministère qui allaient là, les réunions de chantier se faisaient là aussi, il y  
a rien qui ne s'est pas fait là. Ça l'a fait connaître et, même, il s'est inscrit dans l'ATR,  
l'Association touristique, et il s'est fait reconnaître comme point d'ancrage.

Parce que quand on est à un endroit où il n'y a pas d'autre point de chute, on  
devient le point de référence. Et lui a réussi, grâce au site, il avait un site quand même  
485 exceptionnel et, moi, je dis que le vôtre, il ressemble un peu à ça, vous êtes au bord de la  
mer, les autres hôtels, ils sont sur le bord de la route.

**M. YVES JOURDAIN :**

490 Mais l'avez-vous vu? Savez-vous c'est quoi? Je peux vous montrer des photos.

**M. PIERRE SAMSON :**

Oui, oui, on est allé voir votre site et, par contre, on ne fait jamais enquête sur, je  
495 dirais, la rentabilité de ces entreprises-là. D'ailleurs on ne pourrait pas avoir les chiffres, on  
calcule que c'est personnel, mais on s'était dit, ce n'est pas la première séance qu'on a  
dans les différents projets de contournement où on nous demande : c'est quoi, les  
répercussions sur le milieu? Et cet après-midi on en a discuté. Moi, vu que je connais la  
personne à l'autre bout, j'ai l'intention de la contacter dès jeudi.

500

Le projet a été fait il y a sept ans, donc on a plusieurs années, là. Je sais que, lui, il  
a refait sa clientèle puis maintenant, il a des brochures — je me demande s'il n'est pas sur

Internet aussi — mais j'ai l'intention d'aller le visiter en début de semaine prochaine pour  
lui poser des questions et voir quel a été son rythme de croissance. Apparemment qu'il a  
505 suffisamment tiré son épingle du jeu pour améliorer puis agrandir sa clientèle.

Et ça c'est un cas certifié, là, ce n'est pas un truc en l'air, là. J'ai l'intention de  
documenter ça parce que vous n'êtes pas le premier à me poser la question et ça c'est un  
cas d'hôtellerie locale très pointu dans un secteur. Et à partir de ça, je vous le dis, on va  
510 regarder dans d'autres projets parce qu'on ne fait pas d'études économiques, au Ministère,  
on est là pour faire des routes, des circuits routiers. Mais la préoccupation est là et elle  
nous revient lors des audiences. Et je vous le dis, je vais le prendre personnellement en  
cause, dès cette semaine; je vais contacter ces gens-là et je vais voir quel a été... Il y a  
515 sûrement un développement ou des questions qu'ils ont eu à affronter puis quel genre,  
comment ils se sont revirés de bord pour justement aller chercher les clients. C'est évident  
que si vous n'êtes pas le long de la grande route, il y a une autre façon d'aller rechercher  
le client parce que le but, vous, c'est de vendre la tranquillité, le paysage...

**M. YVES JOURDAIN :**

520 Oui, mais ça coûte beaucoup plus cher à aller chercher si la route ne passe plus.

**M. PIERRE SAMSON :**

525 Dans son cas, lui, ce qu'il nous avait dit c'est que le trafic lourd qui était nuisible,  
qui passait en avant, le jour où la route, la nouvelle route a été ouverte, il a eu une baisse  
de...

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

530 D'achalandage.

**M. PIERRE SAMSON :**

535 D'achalandage, mais ils se sont refaits parce que maintenant ils ont des clients qui  
ne viennent pas juste une nuit, il y en a qui viennent passer trois jours parce que c'est  
tranquille. Parce que le client passant, il vient souvent, il arrête parce qu'il est de nuit,  
tandis que, là, ils ont fait des genres de types de séjours, deux jours, trois jours et c'est là  
qu'est venu leur publicité et ils ont eu beaucoup de clients, ils ont tout refait... Mais j'ai  
540 l'intention de documenter ça et de vous revenir là-dessus. Je ne veux pas que ce soit en  
l'air puis je ne veux pas qu'on fasse juste en parler ce soir, je vais réellement documenter  
le cas et je vais regarder dans d'autres projets. Parce que des contournements, on en a  
trois, quatre par année et la question revient. J'ai l'intention de faire le suivi du dossier pour  
vous donner une réponse réellement certifiée sur ce que ça peut apporter.

545

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Et peut-être aussi des moyens qui pourraient être mis en place pour, à tout le moins, là, susciter l'intérêt, oui.

550

**M. YVES JOURDAIN :**

Bien, est-ce que ce sont des moyens à court terme ou des moyens à long terme?

555

**M. PIERRE SAMSON :**

Bien, j'imagine que, à court terme, tant que la route n'est pas faite, je pense que vous n'avez pas d'impact. Le jour où elle va se faire, si la construction dure deux ans, ça vous donne quand même une période de deux ans pour prendre le virage.

560

**M. YVES JOURDAIN :**

Oui, mais il faut tout le temps travailler d'avance et non travailler de reculons.

565

**M. PIERRE SAMSON :**

Ah, c'est sûr.

570

**M. YVES JOURDAIN :**

Nous autres, on prépare notre hiver puis ce qu'on va faire durant l'hiver. On prépare ce qu'on va faire l'année prochaine puis si on a des travaux à faire, on les fait durant l'hiver.

575

**M. PIERRE SAMSON :**

C'est ça.

580

**M. YVES JOURDAIN :**

Mais si on envisage d'autres choses, donc on élimine tout. C'est ça qui est le but, là. Pas de dire, O.K., oui, ça va marcher deux ans, on injecte, on injecte de l'argent pour, après ça, finir par te ruiner la santé puis tu n'as plus une cenne.

585

**M. PIERRE SAMSON :**



590 Non, en fait, c'est de voir quels clients que vous voulez avoir dans deux ans, dans trois ans. C'est évident qu'on ne commence pas à construire au mois de décembre, là. Mais il y a quand même un délai d'adaptation. Et ça aussi, je pense que je vais aller voir ce que les autres ont subi et comment ils l'ont vécu et comment ils se sont réadaptés à ça.

**M. YVES JOURDAIN :**

595 Parce que c'est comme je disais tantôt, disons, j'ai pris l'entreprise à zéro étoile, on a été deux ans comme ça. Là, on est maintenant à deux étoiles puis, en tout cas, ça nous prenait des travaux cet hiver pour continuer avec la troisième étoile. Je suis en pourparlers avec eux autres présentement pour ce qui nous manque. Ce qu'ils nous ont dit, là, il nous manque l'extérieur. On a tout réparé l'intérieur, tout est neuf à l'intérieur. Là, on s'en vient à l'extérieur. Si on arrête, on arrête; si on continue, on continue.

600 Moi, ce que je veux savoir, c'est de la manière... Qu'est-ce qui va arriver si ça passe à l'extérieur? Qu'est-ce qu'il peut y avoir comme garantie que ça va passer, que vraiment...

605 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Que les gens vont venir quand même?

610 **M. YVES JOURDAIN :**

Oui, c'est ça. Parce que monsieur disait 700 mètres tantôt mais, selon moi, il y a un kilomètre et demi, là, j'ai été voir où ça passe, là, puis 700 mètres, ce n'est pas loin, là.

615 **M. PIERRE SAMSON :**

Bien, la route est assez droite, je pense, elle est presque en face.

**M. DENIS DOMINGUE :**

620 Elle est presque en face.

**M. PIERRE SAMSON :**

625 Presque en face de l'hôtel. En biais, sur la bute, ils vont voir votre auberge, là. En étant même en haut de la bute, ils vont voir votre auberge. Ils vont voir la rivière, ils vont voir votre auberge.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

630 Parce que la bretelle, là, si j'ai bien compris, du nouveau tracé jusqu'à la 138  
actuelle, c'est 500 mètres.

**M. DENIS DOMINGUE :**

635 C'est ça.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

640 C'est ça? Et le trajet entre l'autoroute actuelle et votre auberge, c'est à peu près  
250 mètres. C'est ça que j'ai compris, là?

**M. DENIS DOMINGUE :**

645 Oui, c'est à peu près ça. On arrive presque en face du genre de kiosque  
touristique.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

650 Vous l'avez vue hier, là?

**M. YVES JOURDAIN :**

655 Je l'ai vu, de toute façon, je l'ai ici. C'est tout sur Internet.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

660 Oui, c'est ça. Est-ce que, juste par curiosité, actuellement, est-ce qu'on peut vous  
contacter par Internet?

**M. YVES JOURDAIN :**

665 Oui.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

670 Oui? O.K., vous avez une adresse courriel. Est-ce que vous avez un achalandage,  
là, qui communique avec vous? Des gens ou des...

**M. YVES JOURDAIN :**

670

Oui.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

675 Oui? Et ça fonctionne bien?

**M. YVES JOURDAIN :**

680 Bien, ça commence, là. On essaie d'autres choses tout le temps, là, mais au début, qu'est-ce qu'on n'avait pas, mais c'est comme le touriste, on va dire le même touriste, là, c'est à tous les quatre ou cinq ans qu'il revient au même endroit. Ça fait que, là, on revoit du monde du début, là. Tu sais, ça revient.

**M. PIERRE SAMSON :**

685 C'est ça.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

690 Oui.

**M. YVES JOURDAIN :**

695 Mais on ne peut pas miser juste sur deux mois.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Non, non.

700 **M. YVES JOURDAIN :**

705 Parce que les autres dix mois, ils nous coûtent cher. Ça fait que, moi, le un qui arrête chez nous le soir, il est très important celui-là. Très, très, très important. Parce que c'est quand même, c'est une petite place. Peut-être que vous pensez tous que c'est une petite entreprise, là. En tout cas, s'il y en a qui veulent, j'ai des photos, s'il y en a qui veulent voir, si ça intéresse certaines gens, j'ai même un dépliant pour savoir où est-ce qu'on en est rendu avec ça, puis la progression qu'on a faite. J'ai même une carte pour montrer l'endroit, situer les terrains en bordure du fleuve. Nous autres, on projetait de faire... Tu sais, on a plusieurs projets. Même, les trois premières années, on recevait les écoles, on donnait des activités, le tir à l'arc, escalade, canot, kayak, tout ça. On a arrêté  
710 pour se moderniser à l'intérieur, on veut redécoller avec d'autres choses qu'il n'y a pas dans le secteur, mais c'est des projets qu'on fait au fur et à mesure, là.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

715

Je comprends bien que, en fait, votre rentabilité, elle va se faire sur l'utilisation, je dirais, presque 12 mois par année de votre établissement.

**M. YVES JOURDAIN :**

720

Je pense que quelqu'un qui passe, O.K. — puis la publicité, tu en fais, tu en fais, ça coûte cher, il y en a qui ne la verront jamais, là, tandis qu'il y en a un qui arrête un soir : ah oui! Ah oui! Ça a de l'allure. On va revenir, on va le dire à nos amis puis, là, le monde, ils reviennent après. Mais s'ils ne te voient pas, ils n'arrêtent pas. Ça vient de couper de beaucoup notre clientèle. De beaucoup. On ne peut pas survivre si ça... C'est comme je disais tantôt, le un, pour moi, qui arrête en avant, qui voit ou qui arrête drette là, s'il est loin... Tu sais, c'est comme si tu arrives en avant de la tank à gaz, là, puis il y en a deux qui sont là, je vais arrêter à l'autre plus loin, je n'attendrai pas. Je fais tellement de route, je voyage tellement puis je jase avec beaucoup de monde, là, puis...

725

730

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais est-ce que je peux juste faire un commentaire, quelque chose que j'ai observé? Moi, quand je voyage, je prends toujours les guides touristiques.

735

**M. YVES JOURDAIN :**

Il y en a qui le font.

740

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais laissez-moi finir. Ce que j'ai constaté, c'est que sur Longue-Rive, il y a strictement rien dans le guide touristique de la région, de la MRC Manicouagan. Et je suis restée vraiment surprise parce qu'il y a des choses très belles à voir à Longue-Rive et même le site qui a été mis en place par la Ville, il n'apparaît pas dans le guide touristique.

745

Alors je me dis, il y a sûrement quelque chose à faire, là. Je ne dis pas que c'est ça qui va régler votre problème, mais je vous fais part d'une surprise que j'ai eue parce qu'il n'y a rien sur Longue-Rive alors que sur la majorité des autres villages, là, il y a plein d'informations, une page complète, des fois deux.

750

**M. YVES JOURDAIN :**

755 Oui, c'est un manque de l'ATR Manicouagan, puis je dirais carrément oui, parce  
qu'ils étaient censés me rencontrer, ça fait une couple d'années de ça, il y avait des  
rencontres même de prévues mais ils ne se sont jamais rendus parce que mes trois  
760 premières années, j'étais membre de l'ATR, je payais pour être dans le guide, le monde  
arrivait en motoneige, il y a des lignes in-watt dans les sentiers, ils appelaient puis ils  
disaient qu'on était fermé.

Le monde rencontrait du monde dans les sentiers, ils se rendaient chez nous  
quand même puis ils disaient : « Oui, oui, il y a une place, vous pouvez y aller. » Je les  
appelais : « Pourquoi vous dites qu'on est fermé? » Ça a duré trois ans puis à un moment  
765 donné, j'ai tout arrêté ça. Ce qu'on sauve, en tout cas, on va le sauver. Et voilà le pourquoi  
qu'on n'est pas dans le guide touristique.

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

770 Mais de ce que je comprends c'est qu'on ne parle pas de l'auberge mais on ne  
parle pas de d'autres attraits qu'il y a à Longue-Rive.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

775 Non.

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

780 Alors je pense qu'il y a une lacune, là.

**Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :**

La chute est mentionnée.

785 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, bien il y a un petit paragraphe, là, il y a un petit paragraphe sur la chute mais  
aucune installation touristique n'est mentionnée dans le guide, ni hôtel, ni auberge, ni  
restaurant, ni site d'intérêt.

790

**M. YVES JOURDAIN :**

Il y a quelque chose à la fin, là, c'est marqué auberge.

795 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, oui, je le sais mais il y a rien. On a regardé, là, même on l'a, le petit guide, vous pourrez le feuilleter tantôt, là, il y a rien dedans. Alors j'ai été très étonnée.

800 **M. YVES JOURDAIN :**

Bien, les trois premières années, il n'a vraiment pas été bon pour nous autres. Ça va mieux depuis qu'on n'est plus dedans.

805 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais, là, est-ce qu'on peut se dire que ce n'est pas la faute du ministère des Transports si l'ATR...

810 **M. YVES JOURDAIN :**

Non, on parle comme ça mais ça n'a pas été facile, là, tu sais. Ça n'a vraiment pas été facile dans notre cas. Il y a eu les *crash* d'avions, après ça il y en a un autre qui s'est bâti une auberge dans le bois, il y avait huit millions point cinq (8,5 M\$), ça n'a pas été facile pour nous autres de combler ces manques à gagner là. Il a fallu redoubler d'ardeur. Quand quelqu'un, tu te bats contre quelqu'un qui a huit millions (8 M\$) dans ses poches, là, c'est vraiment pas facile. On a passé au travers mais je ne suis pas sûr que je vais passer au travers d'une route à l'extérieur.

820 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Écoutez...

825 **M. YVES JOURDAIN :**

Puis lui est fermé présentement parce qu'il s'est rendu compte que le village était trop petit pour faire vivre sa business. Donc ma business est plus grosse, est pas mal plus grosse que celle qu'il avait mais, lui, il est fermé à l'heure actuelle, avec huit millions point cinq (8,5 M\$) dans ses poches.

830

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui. Julie, tu voulais...

835

**M. YVES JOURDAIN :**

Bien, justement parce que le monde ne passe pas en avant de son auberge.

840

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

En avant de son auberge.

845

**M. YVES JOURDAIN :**

Oui. Justement parce qu'il n'y a pas de route en avant de son auberge.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

850

Non, mais il n'est pas annoncé nulle part en tout cas. Je ne sais pas de quel...

**M. YVES JOURDAIN :**

855

Oui, il était annoncé partout. Il était partout. Il est encore sur Internet.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui mais, là, il n'y est plus, là.

860

**M. YVES JOURDAIN :**

Bien, là, il est fermé.

865

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

O.K.

**M. PIERRE SAMSON :**

870

Moi, juste un commentaire. Je veux dire, on est quand même beaucoup de monde sur la route au Ministère, en fait. Jamais aucun, aucun employé de la boîte où je travaille, là — ça a 31 étages, il y a 17 étages d'employés — on prend la route souvent, jamais on se déplace sans réserver. Puis pour réserver, là, ce n'est pas parce que je passe devant une affiche que j'arrête.

875

**M. YVES JOURDAIN :**

880

Non, ça, c'est sûr. Au point de vue des ministères, là, si d'année en année, vous avez des emplois fixes.

**M. PIERRE SAMSON :**

885

Mais même tous les touristes. Parce qu'on fait affaires, nous autres, avec des associations, les gens appellent de partout, ils veulent, avant de partir — tu pars pas avec deux enfants puis un chien, dire, je m'en vais, je vais me trouver de quoi sur le bord de la route, ça ne se fait pas ni sur la Côte-Nord, ni en Gaspésie.

890

**M. YVES JOURDAIN :**

Je ne suis pas sûr. Ça se fait pas mal plus que vous pensez puis même au point de vue des européens et des italiens, ça arrive tard le soir, justement, avec un chien puis il y a juste un endroit où on prend les chiens, c'est dans le chalet. Ça fait que si le chalet est loué, je m'excuse, mais ils ne coucheront pas chez nous. C'est comme ça.

895

**M. PIERRE SAMSON :**

En Gaspésie, ils ne pourraient pas se loger.

900

**M. YVES JOURDAIN :**

Non, mais ça reste que qu'est-ce que vous dites, là, je ne suis vraiment pas d'accord là-dessus. Au point de vue des ministères, O.K., c'est réservé, ils vont dans les grands hôtels, O.K. C'est d'année en année, ils vont tout le temps au même endroit, peu importe s'ils se déplacent, c'est une grosse boîte, là, ça on ne peut rien faire contre ça. Mais on n'aurait peut-être même pas de place pour tout accueillir ce monde-là. Mais c'est sûr que ce que vous dites, là, je ne suis vraiment pas d'accord avec ça.

905

910

**M. PIERRE SAMSON :**

Ce que je veux dire, moi, c'est la disponibilité. On a appelé, on a pris les quatre dernières chambres qu'il y avait aux Escoumins à soir. Je vais vous le dire, si je n'avais pas appelé, on couchait dehors. Donc, puis pour que j'appelle, ça me prend un numéro. Si je n'ai pas votre numéro, je ne vous appellerai jamais, comprenez-vous? C'est juste ça que je veux vous dire. Il faut être dans un circuit pour être capable que n'importe qui, qu'il soit n'importe où, puisse vous rejoindre. Ce n'est pas une question de : je vais passer et je vais arrêter s'il y a de la lumière.

915

920

**M. YVES JOURDAIN :**



Ça, c'est sûr. Dans votre cas, c'est autre chose, là. On ne parle pas...

925 **M. PIERRE SAMSON :**

Mais, moi, je vous parle de l'ensemble du circuit. Mois aussi, je prends des vacances.

930 **M. YVES JOURDAIN :**

Bien nous autres ici, on est sur Internet, on essaie des genres de sites que le monde nous vendent, ça, ça n'a pas toujours les retombées escomptées. On était sur le bateau aux Escoumins, une très belle affiche. On n'a pas eu de retombée. Donc on essaie  
935 d'autre chose. J'étais dans un guide en Europe, ça va être bon depuis deux ans, là, tout ça, on n'a pas les retombées qu'on veut. Ça fait que, là, on essaie d'autre chose. Tu sais, on s'est reviré beaucoup de bord en sept ans. Sérieusement, là. Mais même si je continuerais à payer, puis à payer, parce que toute la clientèle qui arrive, peu importe si elle arrive à onze heures (23 h) le soir ou qu'elle arrive à six heures (6 h) du matin, on  
940 demande d'où est-ce qu'ils viennent puis où est-ce qu'ils nous ont trouvés, puis tout.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, oui.

945

**M. YVES JOURDAIN :**

Ça fait que, là, on se situe par rapport, comment que le monde, s'ils sont arrivés sur le pif, si c'est quelqu'un qui les a envoyés ou si j'ai placé une bonne annonce au bon  
950 endroit. Ça, on peut en mettre à tous les coins de rue, là, puis ça ne fonctionnera pas quand même. Il n'y a pas à dire que, bon, on va revenir à l'autre auberge qu'il y avait dans le secteur de Longue-Rive, elle, encore, pour tout de suite, elle est fermée, là, mais elle est là. Bon. Des pancartes dans les sentiers de motoneige, il y en avait, il manquait juste un cinéma Imax dans les sentiers tellement qu'il y en avait. Mais elle est fermée quand  
955 même.

Tu sais, ça ne veut pas dire qu'il y a juste ça parce que le monde, justement, ils ne passent pas en avant, sinon il y a un beau lac en avant, une belle place, il y a tout ce qu'il faut mais il n'y a pas d'achalandage. Pas d'achalandage, tu ne peux pas survivre à payer  
960 des employés puis...

Tu sais, tantôt, tu en as, tu as des réservations une journée dans la semaine, mais les six autres jours, tu fais quoi? Par contre, O.K., il en arrive, O.K., bon, les employés, on va les fait rentrer. Comme, là, à l'heure actuelle, nous autres, de ce point de vue-là, ça va

965 bien. On s'est beaucoup amélioré puis il y a des travaux qui vont se faire cet hiver d'une manière ou d'une autre puis on va avoir une troisième étoile. Là, on met l'accent à l'extérieur, et non... On a mis l'accent à l'intérieur, on va dire, les six premières années.

**Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :**

970

Bien, juste une précision. Est-ce que j'ai bien compris tantôt que vous avez dit que la dénivellation de la voie de contournement, par rapport au site de l'auberge, permettrait de voir le site de la route?

975

**M. PIERRE SAMSON :**

En arrivant sur, parce que la route passe au-dessus, là, c'est la terrasse supérieure.

980

**Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :**

O.K.

**M. PIERRE SAMSON :**

985

Je pense que Christian peut définir la topographie.

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

990

Oui. Mais je ne peux pas confirmer, là, qu'on va voir le site, dépendamment comment on est orienté, là, mais on a des bonnes chances d'avoir un accès en se déplaçant sur la bretelle, la bretelle d'accès, pour voir de loin, l'auberge. De toute façon, on va arriver à peu près vis-à-vis, un petit peu en biais, là.

995

**M. YVES JOURDAIN :**

Une route de 90 kilomètres/heure?

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

1000

Non, non, on parle de la bretelle d'accès.

**M. YVES JOURDAIN :**

1005

O.K., la bretelle d'accès mais la route qui va être dans le sens...

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

1010 Oui, celle-là, oui.

**M. PIERRE SAMSON :**

1015 Elle est dans le bois, elle, là.

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

1020 Mais de toute façon, ce qu'il faut ajouter aussi c'est que l'accès principal à la route va toujours demeurer. Est-ce que je me trompe?

**M. DENIS DOMINGUE :**

Oui, oui, le raccordement aux extrémités, il va rester, là.

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

1025 On essaie de sortir les véhicules lourds du village.

**M. YVES JOURDAIN :**

1030 Ça, on le comprend très bien.

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

1035 Mais le trafic touristique, à mon avis, les gens qui vont visiter la Côte-Nord, moi, je le sais, je le fais quand, mettons, je pars de Montréal, je m'en viens vers Québec, si j'ai le temps puis je suis en touriste, je ne prendrai pas la 20, je vais prendre la vieille route puis je vais le faire dans les petits villages. Puis je pense que les touristes qui vont faire la Côte-Nord, vont faire la même chose. Par contre, pour les travailleurs qui transitent entre Tadoussac puis qui s'en vont à Forestville, eux autres, je comprends qu'ils vont peut-être  
1040 passer plus loin. Ou, à moins, s'il est trop tard, qu'ils décident de coucher entre les deux. Mais s'ils voient peut-être une signalisation indiquant qu'il y a un gîte ou qu'il y a une auberge sur la bretelle ou à l'entrée du village, il va y avoir d'autres possibilités. Il y a deux bretelles d'accès, il y a l'entrée puis la sortie du village. Il y a quatre possibilités de signalisation.

1045

**M. YVES JOURDAIN :**

On est chanceux, il était censé y en avoir rien qu'une.

1050 **M. CHRISTIAN GAGNON :**

Bien, je vous parle de possibilités de signalisation.

1055 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui.

1060 **M. CHRISTIAN GAGNON :**

Alors je pense qu'il va y avoir des options, là, à vous et peut-être même du côté de l'ATR pour, justement, améliorer la visibilité de votre commerce et de d'autres commerces aussi, là.

1065 **M. YVES JOURDAIN :**

C'est parce qu'on va dire, bon, là, présentement, on est peut-être rien que deux, là, mais il y en a qui ne savent pas l'impact de qu'est-ce que ça va avoir. Que ce soit un poste d'essence ou que ce soit d'autre chose, c'est parce qu'on va dire que l'annonce qui a été passée dans le journal, si tu n'es pas là cette semaine-là, tu viens de la perdre puis oublie ça. Le monde, c'est comme... Le seul à qui j'ai parlé, c'est à l'inspecteur municipal puis il m'a dit qu'ils essayaient de passer ça au plus vite, justement, parce que le réseau d'aqueduc est brisé puis le réseau d'égouts, ils veulent le faire en même temps. Pour eux autres...

1075 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Passer quoi, là, au plus vite, s'il vous plaît?

1080 **M. YVES JOURDAIN :**

La route. C'est pour ça qu'eux autres, ils ont accepté le projet le plus rapidement possible.

1085 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Monsieur Domingue, s'il vous plaît?

1090 **M. DENIS DOMINGUE :**

C'est le Ministère qui est le promoteur du projet.

**M. YVES JOURDAIN :**

Oui.

1095

**M. DENIS DOMINGUE :**

Donc il suit son rythme de préparation d'un projet normal, avec un projet d'envergure, avec étude, étude d'impact et les présentations aux citoyens devant le BAPE, et je vous signalerai qu'il y avait beaucoup de monde. Vous étiez là, il y avait beaucoup de monde à la présentation. Pour un projet de cette envergure-là, pour la population qui est impactée, on avait une salle assez, je ne sais pas le nombre de personnes, mais il y avait une salle assez grande, il y avait beaucoup de monde.

1100

**M. YVES JOURDAIN :**

Mais ils veulent le passer au plus vite, il n'y a pas eu d'opposition.

1105

**M. DENIS DOMINGUE :**

La Municipalité a eu le temps de l'analyser. C'est sûr qu'on fait des présentations tout le long de l'analyse, même pendant l'étude d'impact, avant même de se prononcer sur ces différentes mesures, sur le concept et tout. Ils l'ont, la Municipalité est d'accord avec le projet, ça, ils l'ont soulevé.

1110

1115

**M. YVES JOURDAIN :**

Bien, c'est justement pour ça qu'ils sont d'accord à 100 %.

1120

**M. DENIS DOMINGUE :**

Mais je dois dire qu'il n'y a pas eu d'accélération pour le passer vite et tourner les coins rond, ça, je vous rassure sur ça, pour passer le projet. Le projet c'est qu'il y a une volonté de le réaliser, de la part du Ministère et de la part du milieu, donc de la Municipalité. Alors il y a une volonté à ce que ce projet-là se réalise, c'est dans ce sens-là.

1125

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Si je peux me permettre d'ajouter que le projet aussi nécessite une autorisation du ministère de l'Environnement et quand la médiation va se terminer, qu'elle réussisse ou pas, c'est le ministre qui reçoit notre rapport. Et, là, le Ministère va faire, en fait, va

1130

terminer son analyse environnemental et il y a un décret qui devra être fait avec des conditions.

1135 Comme je vous disais, s'il y a une entente entre le promoteur et les requérants, bien cette entente-là, normalement, ferait partie des recommandations qui vont être incluses dans le décret. Donc ce ne sera pas la semaine prochaine, là, que le projet va se commencer. Et, bon, bien il faut aussi que le ministère des Transports s'assure du budget global avant de commencer la réalisation du projet. Alors je ne pense pas que ça  
1140 commence cet automne.

**M. YVES JOURDAIN :**

1145 Non. Ça, il n'y a pas de problème avec ça. Mais moi, ici, je veux savoir où est-ce que je m'en vais à long terme. Eux autres ici, c'est pour le long terme et c'est normal. Mais dans mon cas aussi, je ne peux pas penser juste : O.K., ils ne le feront pas cet automne, ça commence l'année prochaine, ça commence dans l'autre. C'est où est-ce qu'on s'en va. Moi, je me dirige d'une autre manière à ce moment-là. Je me suis reviré de bord beaucoup en sept ans, j'ai fait face à des drôles de situations dans le secteur.

1150

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Écoutez, là, pour ce soir, monsieur Samson vous a dit qu'il ferait des démarches, qu'il essaierait de vous apporter, en fait, des expériences et des études sur l'impact du contournement pour des commerces ou des exploitations du genre du vôtre, là, et lors  
1155 d'une prochaine rencontre, en fait, il pourrait nous déposer ça.

Maintenant, il serait peut-être intéressant de savoir de votre part ce que vous voulez exactement que le ministère des Transports fasse dans le contexte du dossier, pour vous, là. En fait, on est ici pour essayer d'apporter des solutions à des problématiques, vous attendez quoi du ministère des Transports?  
1160

**M. YVES JOURDAIN :**

1165 Bien, pour tout de suite, à court terme, qu'est-ce que eux auraient à me proposer?

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bien, à vous proposer dans quel sens?  
1170

**M. YVES JOURDAIN :**

Bien, dans le sens...

1175

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

C'est sûr qu'ils n'exploiteront pas votre commerce à votre place.

1180

**M. YVES JOURDAIN :**

Ce n'est pas ça que je vous dis. Bien, moi, je sais que par rapport à la clientèle que j'ai, tu sais, on s'est monté une clientèle, mais il y en a encore à faire, puis ça on la fait avec le monde qui passent et ensuite qui reviennent. La meilleure publicité présentement est là. Ils arrêtent une fois, ils reviennent, ils le disent à un ami puis tout. Mais quand ça ne passera plus, le un, il est toujours important dans notre cas.

1185

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, mais écoutez, je veux bien vous rappeler, Monsieur Jourdain, hier, ce que j'ai dit; c'est que quand on fait une médiation, on ne peut pas remettre en question la justification du projet. Le projet, là, c'est un projet de contournement puis on ne peut pas remettre ça en question. Alors, là, c'est sûr qu'ils ne peuvent pas continuer à faire la route. La route va continuer à exister, là, mais il ne peut pas y avoir deux 138, là, il y en a juste une. Puis c'est le contournement.

1190

1195

**M. YVES JOURDAIN :**

Non, ça, je le comprends très bien.

1200

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bon. Alors dans ce contexte-là, vous attendez quoi du ministère des Transports?

1205

**M. YVES JOURDAIN :**

Bien, tout de suite à court terme, je ne le sais pas, là, c'est quoi qu'on attend. Mais ce que je sais, moi, c'est qu'aussitôt que la route va se faire, mon commerce va être très affecté. Ça, c'est sûr.

1210

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bon. Alors écoutez...

1215

**M. YVES JOURDAIN :**

Mais qu'est-ce qu'eux autres peuvent faire suite à ça? Je ne sais pas c'est quoi le principe, je ne connais rien là-dedans. Ce n'est pas mon domaine.

1220 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, Monsieur Domingue?

**M. DENIS DOMINGUE :**

1225

Comme on a dit tantôt, ce qu'on peut faire, c'est sûr que, nous, on va déposer, on va déposer à madame la présidente, un document qui va documenter les cas. Dans quel contexte les gens sont plus adaptés et qu'est-ce que ça peut avoir comme impact. C'est à ce niveau-là. On peut informer à ce niveau-là et, aussi, lors de la réalisation d'un projet, c'est de tenir compte, au niveau de l'affichage transitoire pour la période des travaux, d'assurer qu'il y ait le moins d'impact sur tous les lieux commerciaux, les lieux où il y a une attraction, qu'ils puissent bien être affichés pendant ces travaux-là. Ça, pendant les travaux, on a une certaine, on s'assure de ça. Donc ça, c'est démontré. On le présente, on explique aux gens, les gens nous le demandent et c'est quoi leurs besoins et on en tient compte. Ça, cet aspect-là, on l'assure.

1230

1235

Donc la période des travaux, comme je l'ai dit, qui est de l'envergure de deux à trois ans, ça, on va s'assurer que vous soyez le moins impactés, donc le plus accessible possible pendant cette période de travaux et la visibilité. Visibilité dans le sens de l'affichage ou de l'information à ce sujet. Ça, on vous rassure à ce niveau-là. Mais on ne peut pas aller plus loin, là. Nous, ce n'est pas nous qui gérons votre entreprise.

1240

**M. YVES JOURDAIN :**

1245

Non, mais vous me dites que pour trois ans, c'est sûr que ça ne nuira pas, ça va continuer à passer là. C'est sûr, ce que vous dites, ça va continuer à passer en avant pour deux à trois ans, c'est sûr que, là, il n'y en aura pas d'impact, là. Quand même qu'ils ne feront pas du bruit toute la nuit, là, quand même, mais c'est après ça. Moi, c'est après que je veux savoir et non durant.

1250

Je suis conscient qu'il n'y en aura pas de problème dans notre cas. Je suis très conscient là-dessus, c'est après. Mais moi, il faut que je le sache d'avance sinon... Je suis un travailleur à Hydro-Québec, ça ne se fait pas du jour au lendemain, il y a des études de faites là-dessus, puis des impacts, là. Puis on a travaillé, j'ai tout fait les barrages de la Manic, là, je suis présentement au barrage de Bersimis 1 puis, c'est sûr, quand ils arrivent puis, tu sais, ils bloquent une rivière, il y a des impacts peut-être à court terme, mais à long terme, il se passe quoi?

1255



**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1260

Écoutez, Monsieur Jourdain, je pense que au moment où on se parle, là, bon monsieur Samson a proposé de vous amener de l'information. Moi, j'aimerais que lors d'une prochaine rencontre, on convienne qu'on a l'information de monsieur Samson et que vous arriviez avec une proposition concrète, là, une demande concrète au ministère des

1265

Transports. Parce que, vous savez, ça ne peut pas rester vague et nébuleux, là. Vous avez une demande concrète à faire au ministère des Transports, on peut échanger là-dessus mais, là, quand vous dites : il va arriver quoi, dans trois ans? Moi, je ne le sais pas, le ministère des Transports non plus puis vous n'avez pas l'air à le savoir vous non plus. Ça fait que, ça, ça ne nous aidera pas à trouver une solution.

1270

Alors peut-être, là, d'ici à la prochaine rencontre que nous allons faire, avec l'information que monsieur Samson va nous apporter, peut-être voir exactement, concrètement qu'est-ce que vous souhaiteriez, en tout cas, qui vous permettrait de vous sécuriser pour l'avenir. Et je mettrais peut-être un terme, là, pour l'instant à la discussion concernant votre problématique et on pourrait peut-être examiner un petit peu la problématique de la propriété de madame Tremblay. Ça vous va?

1275

**M. YVES JOURDAIN :**

1280

O.K. Est-ce que tout le monde a été sur le site ou il y en a qui n'y ont pas été?

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1285

Bien, nous autres, la Commission on est allé, là, j'ai même pris des photos.

**M. GUY LAVOIE :**

J'ai même déjà couché chez vous, moi.

1290

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

On a même déjà pris des repas, on avait été chez vous.

**M. YVES JOURDAIN :**

1295

O.K.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1300 Oui, oui, on est allé. Moi, je suis allée, on est allé ce matin.

**M. YVES JOURDAIN :**

En passant. En passant?

1305

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

Mais si je peux me permettre...

1310

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, oui, Monsieur Gagnon.

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

1315

Peut-être pour enrichir, peut-être, la prochaine rencontre, il serait peut-être intéressant d'avoir de monsieur Jourdain, un peu la répartition de sa clientèle. Quel type d'affichage ou de publicité il fait pour, peut-être, nous orienter vers des solutions ou connaître plus en détail, là.

1320

Je sais que nous autres, on avait fait une petite enquête économique puis on avait appelé les commerçants ici puis vous nous aviez fait part de vos préoccupations à l'effet qu'il y aurait peut-être une diminution pour votre commerce. Mais, à l'époque, si je me rappelle bien, je vais regarder mes données, là, mais on parlait d'à peu près un pourcentage d'une trentaine ou 40 %, là, qui dépend du commerce de transit qui se fait, là.

1325

**M. YVES JOURDAIN :**

C'est parce que ce transit-là, c'est lui que ça nous prend, sinon...

1330

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

Donc c'est ça. Alors, moi, je me dis que peut-être ça pourrait être intéressant pour identifier des solutions, là, des pistes de solutions.

1335

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1340

Oui, tout à fait. Alors ça pourrait être intéressant, Monsieur Jourdain, là, on vous fera un rappel, un petit aide-mémoire lorsqu'on aura convenu de la prochaine rencontre, là, et vous pourrez nous apporter ces informations-là. Ça va?

1345 **M. YVES JOURDAIN :**

Oui.

1350 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

On pourra continuer à parler tout à l'heure, c'est juste que je voudrais aussi qu'on s'occupe de madame Tremblay.

1355 Alors, bon, peut-être, Monsieur Mercier, là, revenir avec les préoccupations de madame Tremblay puis on pourra, en fait, lancer la discussion autour de ça.

**M. ALAIN MERCIER :**

1360 Bien, la requête, la partie qui est touchée, c'est la partie est de la nouvelle route qui raccorde avec l'ancienne. La résidence, elle se trouve à être à l'ouest de la rivière Éperlan. Les problématiques au niveau de l'inquiétude, c'est parce que la route va passer en arrière de la maison qui est existante, c'est le bruit.

1365 Après ça, l'ancienne route, présentement en tout cas, il y a un ponceau qui est installé qui pose beaucoup de problèmes à tous les printemps. Il est sur un sol argileux puis c'est des problèmes, puis la visibilité au niveau de la route, quand ça va passer en arrière. C'est les trois points. En tout cas, c'est les points majeurs. On voulait essayer de trouver une solution, c'est quoi qu'on pourrait faire. Il y a le bruit, parce que le bruit, les chambres à coucher sont situées en arrière puis, là, le bruit va se répercuter le soir, là, c'est pour ça.

1370

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1375 Peut-être aussi, hier vous aviez abordé la question aussi de la fosse septique, si ma mémoire est bonne.

**M. ALAIN MERCIER :**

1380 Oui, c'est vrai. Oui, effectivement, la fosse septique se trouve en arrière et elle ne sera pas bien loin de la nouvelle route aussi, là, qui est dans les installations, qui est un sol argileux. C'est à cause que c'est argileux.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1385

Est-ce que vous pourriez, juste pour le bénéfice du ministère des Transports, la fosse septique, c'est quelle sorte d'installation? Est-ce que c'est quelque chose qui est là depuis longtemps?

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

1390

Depuis 97.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Depuis 97?

1395

**M. ALAIN MERCIER :**

C'est une en ciment qui est installée. Elle est en ciment. Au niveau du champ d'épuration, c'est deux tuyaux. C'est des fontes de tuyaux de six mains, le modèle...

1400

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Puis j'ai un tuyau d'égout qui va jusqu'en arrière.

1405

**M. ALAIN MERCIER :**

C'est ça, qui va au champ d'épuration qui est en arrière. C'est un tuyau, pas d'égout mais qui est relié au champ d'épuration.

1410

**M. GUY LAVOIE :**

C'est un tuyau conducteur.

1415

**M. ALAIN MERCIER :**

Oui, c'est un tuyau conducteur, c'est ça. Puis lui, là, il se trouve à être en arrière près de la fin du terrain. En tout cas, en fait de distance, il est peut-être, je ne sais pas exactement où est-ce qu'elle va passer la nouvelle route, là, mais je sais que ce n'est pas bien loin des installations d'un garage qui est chez la voisine. C'est ça. À part ça, c'est pas mal... On se répète, là.

1420

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

1425 C'est juste qu'au début, là, ce n'était pas drôle quand la route a passé puis le ponceau, là. Là, j'ai venu sur les nerfs par rapport à ça. C'est pour ça que je ne voudrais plus revivre ça, là.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1430

Vous, vous habitez là depuis plusieurs années?

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

1435

Ah oui, depuis 70, 1970.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1440

Et vous, bon, avec la venue du projet du ministère des Transports, qu'est-ce que vous avez envisagé? Est-ce que pour vous, disons, là, écoutez, j'élargis, est-ce que c'est important pour vous, votre propriété, de rester là ou si vous êtes ouverte à d'autres réalités?

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

1445

Bien c'est par rapport que s'ils reculeraient la route, s'ils reculent un peu la route, moi, je pourrais demeurer là. Parce que c'est le bruit qu'il y a en arrière, là, c'est ça. Parce qu'elle passe près.

1450

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais quand vous dites reculer un peu la route, ça veut dire quoi, là?

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

1455

Ça veut dire plus loin. Plus loin, ça veut dire, c'est ça, là.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1460

Parce qu'il y a quand même une montagne, bien une montagne, une petite montagne, là, derrière.

1465

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Oui, c'est ça. Oui.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1470

Ça fait que c'est pas mal difficile de reculer la route.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

1475

Oui, c'est ça, là.

**M. GUY LAVOIE :**

Techniquement, c'est le pont.

1480

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Ah, le pont?

1485

**M. GUY LAVOIE :**

C'est le pont actuel qu'on conserve, là. C'est la contrainte technique. Ça fait que c'est l'angle de courbe, là, qui fait qu'on raccorde.

1490

**M. DENIS DOMINGUE :**

Est-ce que vous avez à peu près la distance de votre terrain, de la maison jusqu'à la limite de votre terrain en arrière?

1495

**M. ALAIN MERCIER :**

C'est une centaine de pieds, il doit y avoir 30 mètres. C'était 100 par 100?

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

1500

C'est plus que ça.

**M. ALAIN MERCIER :**

1505

200 par 200.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

C'est 200 par 200.

1510

**M. ALAIN MERCIER :**

200 par 200. Oui, 200 par 200 puis la maison, où est-ce qu'elle est située, elle est au moins à une vingtaine de mètres de la partie, après ça, la maison, il va rester à peu près, en arrière, une vingtaine de mètres au fond, là, environ.

1515

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Peut-être juste avant de continuer, ce serait intéressant que vous nous transmettiez, à nous, les dimensions exactes du terrain puis on va les transmettre au ministère des Transports.

1520

**M. ALAIN MERCIER :**

Le certificat de localisation?

1525

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

C'est ça. Alors ça, ça va aider à clarifier les choses.

1530

**M. DENIS DOMINGUE :**

J'aurais d'autres questions.

1535

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1540

Quand vous parlez du ponceau en avant, c'est votre préoccupation, est-ce que c'est parce qu'il y a la problématique de la vieille route et que vous voulez vous assurer que les travaux vont corriger ce problème-là, c'est ça?

1545

**M. ALAIN MERCIER :**

Effectivement, c'est en plein ça. Parce que à tous les printemps...

**M. DENIS DOMINGUE :**

1550

Dans l'axe de la vieille route, le projet municipal, dont le Ministère va avoir une entente de partage, il y a réfection de la route dans le village, dans le projet municipal.

**M. ALAIN MERCIER :**

1555

Ça, c'est parfait. Mais l'impact c'est au niveau des véhicules lourds, là. Les véhicules, les petits véhicules, il n'y a pas de problème, c'est surtout les vans, le problème. Elles rentrent à 90, mais même si les vans ne passent plus là, le nouveau contour, les problèmes, même si elle n'est pas réparée, dans le fond, ça ne sera plus majeur, là, parce que la bretelle, elle va arriver puis ça va ralentir puis ça ne sera pas ça, là.

1560

**M. DENIS DOMINGUE :**

Effectivement.

1565

**M. ALAIN MERCIER :**

C'est le trafic lourd qui fait *shaker* la maison, là.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1570

Parce qu'il va être ramené derrière, le trafic lourd.

**M. ALAIN MERCIER :**

1575

C'est ça.

**M. DENIS DOMINGUE :**

Ensuite...

1580

**M. ALAIN MERCIER :**

Puis lui, c'est parce que ce ponceau-là, il va se retrouver, peut-être dans des dimensions plus petites, mais il va se retrouver en arrière parce que le ruisseau, il continue. Il part de la montagne, c'est pour ça.

1585

**M. DENIS DOMINGUE :**

Oui, il va y en avoir un en arrière.

1590

**M. ALAIN MERCIER :**



1595 Oui, il va y en avoir un en arrière. C'est pour ça que lui, là, c'est lui. Pour nous autres, il est important aussi, là, parce que s'il fait la même chose, en tout cas, au niveau technique, ça a changé, là, rien que ça, là.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1600 Oui, mais dans la conception du projet, on refait toute l'étude de drainage pour assurer de ne pas avoir de problèmes.

**M. ALAIN MERCIER :**

1605 O.K.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1610 C'est sûr qu'en avant, là, c'est des problèmes qui peuvent s'accumuler avec le temps, c'est très vieux, cette route-là, donc il pouvait y avoir des problèmes. Mais le projet de contournement, on refait l'étude de drainage complet pour assurer que ça ne cause pas de problème.

1615 Si vous me le permettez, j'aurais une autre question. Sur le champ d'épuration, quel élément que vous reteniez comme risque?

**M. ALAIN MERCIER :**

1620 Lui, il n'a pas trop d'impact. C'est surtout si, mettons, le ponceau est mal installé, c'est la vibration que ça va faire. C'est de l'argile, ça va... C'est juste pour pas qu'il y ait de bris puis qu'elle soit poignée avec des troubles d'eau après, là.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1625 Effectivement.

**M. ALAIN MERCIER :**

1630 Parce que c'est un sol argileux puis c'est rien que ça, dans le fond.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1635 Bon. Dans le contexte, quand vous parlez de vibrations, c'est sûr, le trafic, le trafic  
est rendu en arrière plutôt qu'être devant, mais une nouvelle route, c'est des nouvelles  
fondations, c'est des fondations qui sont beaucoup supérieures à ce qui se construisait  
dans un chemin comme on a devant votre maison, donc déjà l'infrastructure de la route  
limite les vibrations. C'est sûr qu'en dessous, c'est un sol argileux mais ça limite déjà, au  
1640 niveau des vibrations.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Ah, s'il n'y a pas de problème.

1645

**M. DENIS DOMINGUE :**

Donc ça diminue l'impact à ce niveau-là.

1650

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Parce que c'est ça qui est important.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1655

Maintenant, il y avait la question du bruit, là, que vous aviez abordée hier, le fait  
que ça va être, bien en fait ça va être plus près de vos chambres qui sont à l'arrière.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

1660

Oui.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1665

Peut-être élaborer un petit peu davantage, là, sur cette problématique-là. Est-ce  
que le bruit va être plus élevé? Moins? Comment vous entrevoyez ça?

**M. DENIS DOMINGUE :**

1670

Bon. On peut s'attendre à des niveaux de bruit relativement comparables. Il n'y a  
pas de raison qu'il y ait augmentation du niveau de bruit. Le trafic qui était devant s'en va  
derrière, c'est à ce niveau-là. Donc normalement, c'est des conditions qui sont à peu près  
semblables au niveau qu'il ne devrait pas y avoir augmentation, ça, on est pratiquement  
certain.

1675 Il peut y avoir certaines diminutions parce que la route va être une route plus confortable, une meilleure route, mais comme telle, on n'a pas une augmentation du niveau de bruit.

1680 Je comprends très bien que c'est sûr que si c'est un aménagement qui est différent de ce que vous avez présentement. Vous l'auriez, comme vous dites, votre chambre est en arrière, la route, ça va être votre devant maintenant, ça fait que, effectivement, on comprend très bien cette situation-là. Ça fait un contexte différent. Et le talus passe à l'extérieur de votre... Normalement, on est en train de vérifier, de s'assurer mais il y a l'espace pour passer, mais c'est relativement proche de votre terrain.

1685

**M. ALAIN MERCIER :**

D'après les relevés, ce n'est pas loin.

1690

**M. DENIS DOMINGUE :**

Effectivement.

1695

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Est-ce qu'il y a possibilité, par exemple, de faire quelque chose pour atténuer?

1700

**M. DENIS DOMINGUE :**

Bon. Je vous dis, normalement, dans un contexte comme ça, on garde les conditions à peu près semblables. C'est sûr qu'il y a un, je viens de le dire, de mettre les bémols dessus, là, je suis prudent, là, je vous comprends, donc il n'y a pas d'autres mesures. Aussi, on a peu d'espace pour faire d'autres aménagements à cet endroit-là, effectivement, vu qu'il est relativement proche.

1705

Bon, on peut envisager, on va analyser, est-ce qu'il y a d'autres solutions qui sont envisageables? Je ne sais pas qu'est-ce que vous attendiez, ça, on va l'analyser plus à fond.

1710

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Mais c'est pour ça qu'on en parle parce que ça va être là pour longtemps après ça.

1715

**M. DENIS DOMINGUE :**

Absolument.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Quand ça va être passé, après ça, on ne pourra plus...

1720

**M. ALAIN MERCIER :**

Dans les mesures d'atténuation, est-ce qu'on n'a pas pensé à quelque chose? Moi, je m'attendais plus à des audiences publiques, un peu comme les audiences publiques d'Hydro-Québec, je ne pensais pas que ça allait, quand elle a téléphoné, elle a dit qu'il faut se présenter là, c'est pour ça qu'on n'a pas, j'ai dit, on va voir un peu du côté — bien vous avez l'expertise au niveau de tous les aménagements possibles des routes de contournement — s'il y avait eu une possibilité, mettons, qui aurait pu s'adapter à la résidence, on aurait pu dire, l'accepter ou qu'on pourrait analyser. C'était ça, là.

1725

1730

**M. DENIS DOMINGUE :**

Des adaptations à la résidence?

1735

**M. ALAIN MERCIER :**

Oui. Non, mais pour le bruit, là.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1740

Oui.

**M. ALAIN MERCIER :**

1745

Si, mettons, il aurait dit : bien, là, on a fait, exemple, à telle place puis ça fonctionne bien, on aurait pu l'appliquer là ou tel type d'aménagement, je ne le sais pas, au autre chose, là. Un peu pour ça.

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

1750

Mais je pense que c'est ça qu'on va examiner, en ayant, justement, le certificat de localisation.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1755

Les dimensions.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1760

Les dimensions et on va analyser précisément et on va regarder s'il y a des mesures qui pourraient être adaptées.

**M. ALAIN MERCIER :**

1765

Sur le certificat de localisation, le champ d'épuration, je vais le localiser à la main parce qu'il ne sera pas localisé, il va être sur le plan.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1770

O.K., pas de problème. Et nous, on va localiser précisément ce qu'on prévoit, où serait le bord de notre talus, du talus de la route.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1775

Le bord du talus.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1780

Oui.

**M. ALAIN MERCIER :**

1785

Parce que, comme vous parlez, ça va être proche, là, est-ce que vous avez une distance approximative?

**M. DENIS DOMINGUE :**

1790

Je ne peux pas vous dire là quelle distance parce qu'il faut qu'on regarde avec plus de précision. Mais c'est évident, puis on a été voir aussi, puis c'est relativement proche de votre limite de terrain. Là, on ne pouvait pas déterminer exactement la position du terrain mais c'est relativement proche. On admet que c'est proche et que c'est une route qui est derrière votre maison.

1795

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Puis qu'est-ce qui arrive aussi, c'est le déblayage. Quand ils vont déblayer l'hiver aussi, je pensais à ça, c'est ça, là, aussi.

1800

**M. DENIS DOMINGUE :**

Généralement, avec le type de construction, avec la largeur qu'on a, ça n'aurait pas d'impact au niveau de l'entretien, l'hiver. Ça ne devrait pas.

1805

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Non.

1810

**M. DENIS DOMINGUE :**

Au niveau des sels non plus, là, il ne devrait pas y avoir d'impact. Vous avez la problématique particulière, c'est plus le fait que votre contexte autour de votre maison vient de changer.

1815

**M. ALAIN MERCIER :**

Oui, c'est ça. Parce que, là, la vue va tomber, au lieu d'être en avant, ça va tomber en arrière, bien plus dans le côté... En tout cas.

1820

**M. DENIS DOMINGUE :**

Effectivement.

1825

**M. ALAIN MERCIER :**

C'est la vue. Ça ne sera plus un derrière de maison.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1830

C'est pour ça que je disais un devant, c'est pour ça que je disais c'est peut-être un devant de maison. Effectivement.

**M. ALAIN MERCIER :**

1835

Une autre précision. Tantôt, sur le plan que je suis allé chercher sur Internet, celui-là que vous avez présentement, la bretelle qui va, il y a un accès, la même bretelle à droite va servir pour aller à l'accès de la route, l'ancienne route de la rivière à la Truite? Est-ce que ça se peut?

1840

**M. DENIS DOMINGUE :**

1845 Oui.

**M. ALAIN MERCIER :**

1850 Ils vont se trouver à rentrer, la même bretelle va être utilisée, mettons, en enfilant à gauche, on va prendre l'ancienne route puis si on tourne à droite on continue sur la route?

**M. DENIS DOMINGUE :**

1855 En enfilant à gauche, sur l'ancienne 138, il va y avoir comme une intersection en T, après ça, une intersection en croix sur la 138, la nouvelle route, et, là, un genre de bretelle qui va reprendre la route qu'on appelle l'ancienne 138 du secteur de la rivière...

**M. ALAIN MERCIER :**

1860 Oui, la petite route, là, de la rivière Éperlan.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1865 La rivière Éperlan?

**M. ALAIN MERCIER :**

Oui, la rivière Éperlan.

1870 **M. DENIS DOMINGUE :**

Bon, c'est ça. Il faut voir le croquis ici.

**M. GUY LAVOIE :**

1875 Ça doit être l'ancien pont.

**M. ALAIN MERCIER :**

1880 Oui, c'est l'ancien pont, c'est ça.

**M. GUY LAVOIE :**

C'est l'ancien pont.

1885 **M. DENIS DOMINGUE :**

On peut vous montrer le croquis.

1890 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, bien vous pouvez la garder, on peut vous la laisser, là, il n'y a aucun problème.

1895 **M. ALAIN MERCIER :**

Merci.

1900 **Mme LINE LEPAGE :**

L'avez-vous?

1905 **M. ALAIN MERCIER :**

Non, celle-là, je n'ai pas eu la chance. Celle-là, elle n'était pas sur Internet (en parlant de la carte).

1910 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Si j'ai bien compris, les maisons qui sont à l'est, ces maisons-là vont être acquises.

1915 **M. DENIS DOMINGUE :**

Acquises, oui.

1920 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

O.K. Alors c'est la seule maison, dans le fond, dans ce secteur-là, vous êtes l'unique maison qui va rester là.

1925 **Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Oui. Oui.



**M. ALAIN MERCIER :**

1930           Auparavant, en 1980, c'était la seule maison qui allait être déplacée. Puis les preuves sont ici, la compagnie Servitec incorporée, je ne sais pas si elle existe encore.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1935           Lequel vous auriez préféré?

**M. ALAIN MERCIER :**

Il n'y avait pas d'audiences publiques.

1940           **Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Ah, c'était rendu loin cette fois-là, là.

**M. ALAIN MERCIER :**

1945           C'était rendu loin, on a les lettres à la maison, en 1980, c'était rendu loin aussi en 1980. C'est pour ça qu'on a dit, on est rendu en 2004 puis le projet est encore sur la table.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1950           Oui. Alors comme ça... Mais vous n'aviez pas fait le deuil de la maison à l'époque?

**M. ALAIN MERCIER :**

1955           Non, non, je n'étais pas vieux.

**M. DENIS DOMINGUE :**

1960           Ça démontre qu'il faut prendre ça avec sérénité et prendre le temps, là.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1980.

1965           **Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

On l'avait conservé.

1970 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais c'était le ministère des Transports?

1975 **M. ALAIN MERCIER :**

Oui, à l'époque, là, les documents, c'était signé, c'était Réal Tremblay, notaire, puis c'était rendu loin, là.

1980 **M. CHRISTIAN GAGNON :**

Vous étiez quasiment prêts à déménager.

1985 **M. ALAIN MERCIER :**

Ah oui.

1990 **Mme LINE LEPAGE :**

Bien, si votre terrain est acheté, on est correct.

1995 **M. ALAIN MERCIER :**

Oui, il y avait une convention de prêt, là, le propriétaire, ce n'était pas le notaire, c'était le ministère des Transports. Réal Tremblay travaillait à l'époque pour le ministère des Transports puis, là, si vous voulez...

2000 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Gardez ça dans vos archives.

2005 **M. ALAIN MERCIER :**

Le ministère des Transports, le 14 avril 1980. Ça a été signé, c'était un autre monsieur, à l'époque ce n'était pas monsieur Domingue. Ça ne devait pas être lui à cette époque.

2010 **M. DENIS DOMINGUE :**

Non, je suis rentré au ministère l'année même.

**M. ALAIN MERCIER :**

Le service de l'expropriation c'était Jean-Yves Houle, le représentant régional.

2015 **M. PIERRE FORBES :**

C'est à Québec, ça.

2020 **M. ALAIN MERCIER :**

Alors j'en ai des noms, en détail, les noms.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2025 Eh bien. Mais, là, à l'époque, la route ne passait pas derrière, là.

**M. ALAIN MERCIER :**

2030 Dans le coin de la maison. Elle était dessinée, les plans étaient faits, elle passait dans le coin de la maison.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2035 Bon. Alors ça c'est en 1980, ça fait que 24 ans se sont écoulés depuis. Je ne pense pas que ça va être la même chose cette fois-ci, par exemple.

**M. ALAIN MERCIER :**

2040 Vous êtes plus tenaces un peu.

**M. GUY LAVOIE :**

En tout cas, on voit que vous l'êtes aussi.

2045 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2050 Alors écoutez, là, ce qu'on convient c'est que vous allez nous transmettre le certificat de localisation puis on va le transmettre au ministère des Transports. Là, ils vont examiner vraiment la situation et dans une rencontre ultérieure, dont on pourra fixer la date ce soir, bien, là, on pourra davantage être mieux situés par rapport à la problématique.

Actuellement, le bruit, est-ce que c'est quelque chose qui vous incommode?

2055 **Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Ah oui. Ah oui.

2060 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Ça vous incommode?

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

2065 Au début, là, oui, parce que j'ai fait plusieurs rapports, moi. Puis tout *shakait* dans la maison, le toit, même mes miroirs de pharmacie, ça *shakait* dans la maison quand on... Le monde qui venait chez nous, la visite, ils étaient découragés d'entendre ça.

2070 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais, là, est-ce que c'est encore comme ça?

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

2075 Là, c'est moins pire, là. Non, non, astheure c'est moins pire. Il y avait comme, c'était comme bombé un peu, je ne sais pas, c'est quand les vans passaient là-dessus, elles passaient vite puis c'est ça qui arrivait.

**M. ALAIN MERCIER :**

2080

Puis c'était une zone de 50, là, pas une zone de 90.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

2085 Il y a des fois que je faisais des sauts quand ça passait. Mais on devient nerveux, par exemple. Mais, là, ça ne fait plus ça, là.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2090

Alors, là, ça vous dérange moins de continuer à rester là.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Oui. Oui.

2095 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Peu importe.

2100 **Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Bien oui. Moi, cette route-là, elle me dérange moins, c'est l'autre côté, là, que j'ai peur.

2105 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bon, la nouvelle route.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

2110 Oui. C'est là, la nouvelle qui va passer, c'est là que j'ai peur que ça recommence. Si ça ne le fait pas, c'est rien, mais c'est ça.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2115 Mais vous aimez mieux rester là.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Ah, ça me dérange pas d'une manière ou d'une autre, là.

2120

**M. ALAIN MERCIER :**

Aimes-tu mieux, veux-tu déménager ou rester là?

2125 **Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Ah, si ça fait le bruit, là, j'aimerais mieux sortir de là plutôt. Mais quand on vieillit aussi, on est moins patient. Ça fait qu'il y a ça aussi, là.

2130 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

En tout cas, vous pourrez examiner toutes les alternatives.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

2135

C'est ça.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2140 Puis ils pourront vous revenir là-dessus, là. Là, on peut difficilement aller plus loin  
ce soir, alors peut-être qu'on pourrait prévoir une rencontre la semaine prochaine si ça  
convient à toutes les parties, là. Je veux juste valider une chose. Généralement, on  
rencontre tout le monde en même temps mais peut-être que ça faciliterait, disons je n'aime  
pas tellement ça faire attendre une partie, alors si on pouvait, je ne sais pas, vous autres,  
2145 est-ce que c'est possible, dans l'après-midi, de faire une rencontre? Vous, Monsieur  
Mercier?

**M. ALAIN MERCIER :**

2150 Oui.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui? Puis Monsieur Jourdain, je sais que vous, c'est beaucoup plus difficile?

2155 **M. YVES JOURDAIN :**

C'est impossible.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2160 Alors on pourrait vous rencontrer, on pourrait prendre une journée, on ferait la  
rencontre l'après-midi avec madame Tremblay et monsieur Mercier et le soir avec  
monsieur Jourdain. Est-ce qu'il y a des soirs où c'est impossible pour vous?

2165 **M. YVES JOURDAIN :**

Non, la semaine prochaine, il n'y a pas de problème.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2170 O.K. Alors si on convenait, quand même il faut laisser un peu de temps au  
ministère des Transports, soit, attendez un peu, le mercredi ou le jeudi, ça pourrait être...  
Alors donc ça pourrait être le 29... Non, excusez, ça pourrait être soit le 1er ou le 2. Alors  
ça pourrait être le 1er.

2175

**Mme LINE LEPAGE :**

Le 1er, c'est un jeudi?

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2180

Le 1er, c'est un mercredi.

**Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

2185

C'est mieux un mercredi.

**M. ALAIN MERCIER :**

2190

Mercredi, oui.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

O.K.

2195

**M. CHRISTIAN GAGNON :**

Le 1er ou le 2 qu'on parle, là?

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2200

Alors ça pourrait être le 1er. Est-ce que ça conviendrait à tout le monde?

**M. GUY LAVOIE :**

2205

Mais ça dépend si...

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, ça dépend si?

2210

**M. GUY LAVOIE :**

Je n'ai pas mon agenda. S'il a le sien, donc si j'ai une réunion avec lui c'est que je suis pris. Dans le sens, si on est appelé ailleurs.

2215

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, oui, je comprends.

2220

**M. DENIS DOMINGUE :**

Le 1er.

2225 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Le 1er? Bon. Alors ce serait le 1er en après-midi avec madame Tremblay et monsieur Mercier et le 1er, mercredi soir, avec monsieur Jourdain. De toute façon... Oui?

2230 **M. YVES JOURDAIN :**

Même heure?

2235 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

À sept heures sept demie (19 h 30), puis on va vous reconfirmer, de toute façon, on va vous reconfirmer, ça devrait être ici, la même chose.

2240 **M. ALAIN MERCIER :**

Pour faxer le certificat au Bureau d'audiences publiques, je vous transmets ça?

**Mme LOUISE BOIVIN, coordonnatrice :**

2245 À moi.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Au nom de madame Boivin.

2250

**Mme LOUISE BOIVIN, coordonnatrice :**

C'est ma carte que vous avez de toute façon?

2255 **M. ALAIN MERCIER :**

Oui.

2260 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bon. Alors un gros merci à tout le monde et s'il y a quoi que ce soit, là, du côté de monsieur Jourdain, madame Tremblay ou le ministère des Transports, vous ne vous



gênez pas, là, vous contactez madame Boivin puis on essaiera de faire les messages de part et d'autre. Ça vous convient?

2265

**M. YVES JOURDAIN :**

De quelle manière qu'on la contacte?

2270

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Est-ce que vous avez une autre carte, Louise?

2275

**Mme LOUISE BOIVIN, coordonnatrice :**

Oui, oui.

**Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2280

Par téléphone ou par courriel ou peu importe, là.

\* \* \* \* \*

2285

Je, soussignée, Yolande Teasdale, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2290

ET J'AI SIGNÉ :

\_\_\_\_\_  
YOLANDE TEASDALE, s.o.